Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 716/2013 DE LA COMMISSION

du 25 juillet 2013

portant modalités d'application du règlement (CE) nº 110/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses

(JO L 201 du 26.7.2013, p. 21)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement délégué (UE) 2021/1235 de la Commission du 12 mai 2021	L 270	1	29.7.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/716/2015-01-01/fra